

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

Téléphone : 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° 6 : Tarifs pour 2023 : service Assistance logiciels

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de décembre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation : 2 décembre 2022

Etaient présents : 17 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Roland MORICEAU, M. Hervé LE BRETON, M. Johnny BROSSEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Chantal BRILLAUD, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, M. Jean-François MOREAU, M. Jean-François RENOUX, M. Stéphane BAUDRY, M. Olivier POIRAUD.

- Monsieur DARBON, Trésorier - présent

Etaient excusés : Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, Mme Laurence VIOLLEAU, M. Jean-Michel RENAULT.

Dans l'attente de la finalisation des orientations budgétaires et au regard des premières projections financières pour 2023, Monsieur le Président et le Bureau proposent au Conseil d'administration de reconduire les tarifs pour 2023, à l'exception de certaines missions et activités pour lesquelles une réflexion en vue d'un ajustement visant à assurer le strict équilibre budgétaire, est nécessaire.

Monsieur le Président rappelle alors que le service assistance logiciels accompagne près de 170 collectivités tout au long de la prise en main des solutions logicielles. Ce service, qui s'adresse principalement aux petites et très petites collectivités, n'a pas connu d'évolution de tarifs depuis 2019.

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration d'étudier une évolution des tarifs de l'ordre de 5 % selon les modalités définies en annexe.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer les tarifs comme indiqué en annexe, pour ce qui concerne les prestations du service assistance logiciels :

- PRÉCISE que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et/ou avenant susceptible d'intervenir dans ce dossier.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,

Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le : 20 DEC. 2022

Accusé réception le : 20 DEC. 2022

EXÉCUTOIRE

Publiée le : 20 DEC. 2022

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : 20 DEC. 2022

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale Adjointe,

Nathalie BOISSONNOT

ANNEXE RECAPITULANT LES TARIFS (en Euros HT) DU SERVICE D'ASSISTANCE PROGICIELS

REDEVANCE ANNUELLE

Assistance annuelle pour les communes et foyer-logements / maisons de retraite (basée sur le nombre d'habitants de la commune siège) :

Nb habitants	< 250	entre 251 et 500	entre 501 et 750	entre 751 et 1000	entre 1001 et 1250	entre 1251 et 1500	entre 1501 et 2000	entre 2001 et 2500	entre 2501 et 3000	entre 3001 et 3500	> 3500
GF / GFP	191	271	317	384	429	496	543	633	678	715	767
PAIE	106	138	156	181	204	231	259	289	317	351	394
POPEL	66	74	79	84	89	98	102	119	138	146	158
FAC	22	28	33	40	45	49	57	64	69	71	75
AUTRES	66	79	89	112	138	156	181	204	215	227	232
ADMI	22	28	33	40	45	49	57	64	69	71	75

GF : Gestion Financière fonctionnelle (ou prévision par services ou SaaS ou PES Marché ou M57)

GFP : Gestion Financière non fonctionnelle (et sans prévision par services)

PAIE : Paie administrative

POPEL : Population ou/et élections politiques (un seul logiciel facturé)

FAC : Facturation multi-services, ordures ménagères, eau-assainissement (simple), associations foncières, stocks / facturation de travaux (chaque logiciel facturé)

AUTRES : Facturation eau-assainissement (version syndicat)

ADMI : Actes d'état-civil / tables annuelles et décennales, cimetières, recensement citoyen (chaque logiciel facturé),

A noter : l'assistance au logiciel gestion des formulaires est gratuite.

Assistance annuelle pour les établissements autres que S.I.V.U. et S.I.Vo.S :

- Etablissements devant obligatoirement utiliser la gestion financière fonctionnelle (ou avec prévisions par service ou ayant choisi le SaaS dès leur adhésion) :

GF	633
PAIE	271
FAC	156
AUTRES	453

GF : Gestion Financière fonctionnelle (ou prévision par services ou SaaS ou PES Marché ou M57)

PAIE : Paie administrative

FAC : Facturation multi-services, ordures ménagères, eau-assainissement (simple), associations foncières, stocks / facturation de travaux (chaque logiciel facturé)

AUTRES : Facturation eau-assainissement (version syndicat)

- Autres Etablissements :

GF/ GFP	384
PAIE	181
FAC	156
AUTRES	338

GF : Gestion Financière avec prévision par services (ou migrée en SaaS ou PES Marché ou M57)
 GFP : Gestion Financière non fonctionnelle (et sans prévision par services)
 PAIE : Paie administrative
 FAC : Facturation multi-services, ordures ménagères, eau-assainissement (simple), associations foncières, stocks /
 facturation de travaux (chaque logiciel facturé)
 AUTRES : Facturation eau-assainissement (version syndicat)

Assistance annuelle pour les S.I.V.U. ou S.I.Vo.S. :

Dépenses de fonctionnement	GF/GFP	PA	FAC	AUTRES
< à 150 000 €	191	106	89	235
De 150 000 € à 299 999 €	271	138	112	258
De 300 000 € à 449 999 €	317	156	138	310
> à 449 999 €	384	181	156	338

GF : Gestion Financière fonctionnelle (ou prévision par services ou SaaS ou PES Marché ou M57)
 GFP : Gestion Financière non fonctionnelle (ou sans prévision par services)
 PAIE : Paie administrative
 FAC : Facturation multi-services, ordures ménagères, eau-assainissement (simple), associations foncières, stocks /
 facturation de travaux (chaque logiciel facturé)
 AUTRES : Facturation eau-assainissement (version syndicat)

La classification des S.I.V.U. et S.I.Vo.S. dans les différentes tranches s'opère sur le montant des dépenses de fonctionnement réalisées de l'année n-2 pour une tarification de l'année n. Ce montant se calcule en cumulant les sommes de tous les budgets gérés sur l'ordinateur avec les logiciels Eksaé.

Sont exclus de cette classification, les syndicats à vocation unique qui sont des services publics industriels et commerciaux. Leur sont appliqués les tarifs pour les " établissements autres que S.I.V.U. et S.I.Vo.S ".

Assistance annuelle poste supplémentaire :

78 € par poste au-delà du 1^{er} poste.

Intervention ou devis :

Forfait intervention par technicien (hors aide à la paie)	29.00
Taux horaire intervention sur site ou à distance	39.00
Taux horaire prestation aide à la paie sur site ou à distance	39.00
Taux horaire intervention sur matériel apporté au CDG	29.00

Le forfait intervention sera facturé par technicien et par jour.

Formation complémentaire et formation initiale pour les nouveaux agents :

Logiciel	> 1 coll	1 coll.
Gestion financière sans dette fonct.	234.00	468.00
Gestion financière sans dette non fonct.	195.00	390.00
Paie administrative	234.00	468.00
Elections politiques	136.50	273.00
Population et requêtes	117.00	234.00
Dette	58.50	117.00
Immobilisations avec amortissements	58.50	117.00
Facturation eau (simple)	175.50	351.00
Facturation eau (syndicat)	292.50	585.00

Facturation multi services	117.00	234.00
Facturation ordures ménagères	117.00	234.00
Facturation associations foncières	39.00	78.00
Actes d'état-civil	117.00	234.00
Gestion des cimetières (avec plan)	117.00	234.00
Gestion des stocks	58.50	117.00
Facturation de travaux	117.00	234.00
Migration GFP / GF ⁽¹⁾	58.50	117.00
Engagements	78.00	156.00
Requêtes et statistiques (Gestion financière...)	78.00	156.00
Gestion de l'absentéisme	78.00	156.00
Sensibilisation des élus	117.00	234.00
Facturation eau-assainissement	117.00	234.00
Saisie budgétaire	136.50	273.00

⁽¹⁾ En cas d'agent intercommunal ou pluricommunal participant à la formation au titre de plusieurs collectivités migrant simultanément, la facture de la formation est répartie entre les collectivités.

Les tarifs proposés s'entendent pour deux agents maximum par collectivité.

Si de nouveaux besoins apparaissent en cours d'année, des formations ou perfectionnements dans les locaux du CDG pourraient être proposés aux collectivités. Un devis individuel serait alors établi pour les collectivités intéressées, devis se basant sur l'estimation du coût de la formation (conception, préparation, tenue de la session, nombre de sessions, nombre de collectivités participantes). La base en serait le taux horaire de 39 € pour une formation individuelle (une seule collectivité avec deux agents maximum) ou 19.50 € pour une formation groupée (plus d'une collectivité participante, deux agents maximum par collectivité).

Perfectionnement ou complément de formation sur demande de la collectivité :

	Taux horaire
Perfectionnement dans les locaux du CDG	39.00
Perfectionnement sur site	78.00

Les formations citées ci-dessus s'entendent pour six agents maximum par collectivité, une description précise des besoins étant réalisée par la collectivité, un devis lui sera obligatoirement proposé et devra être accepté avant la conception et la réalisation de la formation.

Formation pour les nouvelles collectivités :

	1 coll.
Gestion Financière sans dette (simple)	468.00
Gestion Financière sans dette (fonctionnelle ou prév./ser.)	702.00
Paie Administrative	468.00
Elections Politiques	273.00
Population et requêtes	234.00

Ces prix s'entendent pour une formation dans les locaux du Centre de Gestion.

Au cas où la collectivité souhaiterait une formation sur site, un devis lui sera proposé au taux horaire de 78 euros.

Installation des logiciels dits complémentaires, tarif par déplacement :

S'applique également en sus le forfait intervention (29.00 euros par déplacement et par technicien)

<i>jusqu'à deux logiciels installés</i>	
monoposte	40.00
deux à quatre postes	80.00
de cinq à dix postes	121.00

<i>jusqu'à trois logiciels installés</i>	
monoposte	60.00
deux à quatre postes	100.00
de cinq à dix postes	141050

<i>jusqu'à quatre logiciels installés</i>	
monoposte	80.00
deux à quatre postes	121.00
de cinq à dix postes	161.00

